

Responsables

Président, Assistant entraîneur :

Sébastien TERRASA

☎ : 06.20.52.46.07

@ : president@archers-cognac.com

Trésorier, Entraîneur

Patrick NISSET (Vice-président)

☎ : 06.79.42.77.80

@ : vice-president@archers-cognac.com

Secrétaire, Entraîneur :

Pascal MEINAU

☎ : 06.48.54.75.58

@ : secretaire@archers-cognac.com

Secrétaire adjoint :

Valérie NISSET

@ : secretaire-adjoint@archers-cognac.com

Trésorier adjoint, Assistant entraîneur :

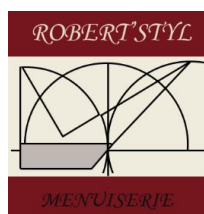
Stéphane BOUCHARD

@ : tresorier-adjoint@archers-cognac.com

Après la première année... Loisir ou compétition ?

- En fonction de votre niveau et sur accord de votre entraîneur, vous pourrez commencer la compétition en cours de fin de première année pour pouvoir continuer dans cette optique les années suivantes.
- Vous pouvez également décider de poursuivre une pratique loisir dans les différents créneaux disponibles au club.
- Les compétitions peuvent être organisées en salle, ou terrain extérieur.
- Selon les catégories, les distances de tir varient de 10 à 70 mètres

Nos partenaires



AVEC LE SOUTIEN DE
GRAND COGNAC

1ère Compagnie d'Archers de Cognac



<https://www.archers-cognac.com>

Tel : 07.67.93.35.80

Mail : infos@archers-cognac.com



Comment débuter ?

- L'âge minimum pour débuter est de **8 ans** au moment de l'inscription.
- Période d'essai : Jeunes et adultes, 2 séances consécutives

En cas de non-respect des consignes de sécurité, l'entraîneur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un enfant ou adulte.

- A l'issue des 2 séances d'essai, les documents ainsi que le montant de la licence doit être acquitté pour valider l'inscription au club.
- Matériel :
 - la première année, le club prête un arc d'initiation et le petit matériel (flèches, carquois, palette, dragonne, protège bras).

Documents à fournir à l'inscription

- La fiche de renseignement du club + une photo d'identité collée (pas d'agrafe);
- Un certificat médical de non contre-indication (il sera valable 3 ans):
 - à la pratique du sport ;
 - à la pratique du tir à l'arc en compétition (Mention obligatoire pour obtenir une licence compétition).
- Une fiche d'autorisation parentale pour les mineurs.

Tarifs (licence et assurance FFTA)

Débutants : pratique en club avec un cours d'initiation par semaine.

8 ans à 10 ans inclus (poussins)	170 €	Tarifs incluant le droit d'entrée au club à régler à la première inscription : 15€
11 ans à 20 ans inclus (benjamins à juniors)	175 €	
21 ans et plus (séniors 1 à séniors 3)	195 € 205 € (*)	
		(*) avec compétition +10€

Archers confirmés :

8 ans à 10 ans inclus (poussins)	85 €	Pour un archer venant d'un autre club, le droit d'entrée au club à régler en plus de la licence à la première inscription est de 15€
11 ans à 20 ans inclus (benjamins à juniors)	90 €	
21 ans et plus, <u>pratique en club</u> (séniors 1 à séniors 3)	110 €	
21 ans et plus, <u>avec compétition</u> (séniors 1 à séniors 3)	120€	

Quand pratiquer ?

	Responsable de séance	Horaires	Entraînements
Lundi	Sébastien / Stéphane / Patrick	18h30 - 21h00	Adultes compétition
Mardi	Pascal	18h30 – 20h30	Perfectionnement 2ème
Mardi	Pascal	19h00 – 21h00	Séance libre *
Mercredi	Patrick / Sébastien / Xavier	17h00 - 18h30	Initiation Jeunes
Mercredi	Patrick / Sébastien /Sylvain	18h00 -19h30	Jeunes 2eme année
Mercredi	Sébastien	18h30 – 21h00	Séance libre *
Jeudi	Patrick / Pascal / Stéphane	18h30 - 20h30	Initiation Adultes
Jeudi	Patrick	19h30 - 21h00	Séance libre *
Vendredi	Sébastien	18h30 – 21h00	Séance libre *

* : séance accessible à partir de la deuxième année de pratique par tous les archers,

Où pratiquer ?

Automne / hiver : A la **salle Polignac**, 43 rue Plumejeau à Cognac (près du parking Camille Godard).

Pour le tir en salle, le port de chaussures de sport propres est obligatoire.

Printemps / été : Au terrain de tir à l'arc, route porte faché à **Boutiers St Trojan**.

